





APPEL À PROJETS

AIDE FINANCIÈRE POUR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Description du programme et projets admissibles

- L'appel à projets a pour objectif principal d'encourager les pratiques écoresponsables dans les événements qui ont lieu sur le territoire de la MRC du Granit.
- Les demandeurs admissibles sont invités à soumettre leur projet d'événement afin de recevoir une aide financière servant au financement global de l'événement.
- Les demandeurs admissibles sont de tous types : municipalités, OBNL, particulier, etc.
- L'événement doit être de nature publique, donc être ouvert à la population générale.
- L'événement devra avoir lieu entre le 20 avril et le 31 décembre 2022.

Critères de sélection

À titre indicatif, l'évaluation des projets sera réalisée en fonction des critères suivants :

- La quantité de mesures écoresponsables mises en place, notamment parmi les 4 axes inclus au mini-guide des événements écoresponsables
- La qualité des mesures écoresponsables mises en place
 - Bonne qualité : îlot(s) de tri avec les trois bacs ainsi qu'une personne attitrée à l'îlot pour assurer le bon tri par les participants

Qualité moyenne : îlot(s) de tri avec les deux bacs (poubelle et recyclage) sans affichage particulier

Qualité basse : poubelles disposées un peu partout dans la salle, un seul bac de recyclage

• La sensibilisation des participants lors de l'événement en lien avec les mesures écoresponsables mises en place

Aide financière

L'enveloppe totale annuelle de l'appel à projets est de 2 000\$, répartie de la façon suivante :

- Un montant de 500\$ est offert pour la tenue de deux événements locaux
- Un montant de 1 000\$ est offert pour un événement intermunicipal (ouvert à des résidents d'au moins deux municipalités)

Le versement de l'aide financière se fera en deux temps, 50% après l'acceptation du projet et 50% après réception de la reddition de comptes (photos).

Pour déposer un projet

- Adresser votre demande par courriel à sbourassa@mrcgranit.qc.ca
- La demande doit inclure les éléments suivants :
 - o Description du demandeur, de l'événement et de son ampleur (locale ou intermunicipale)
 - o Description de l'ensemble des mesures écoresponsables qui seront mises en place lors de l'événement

Date limite de dépôt d'une demande

15 avril 2022